Image not found or type unknown

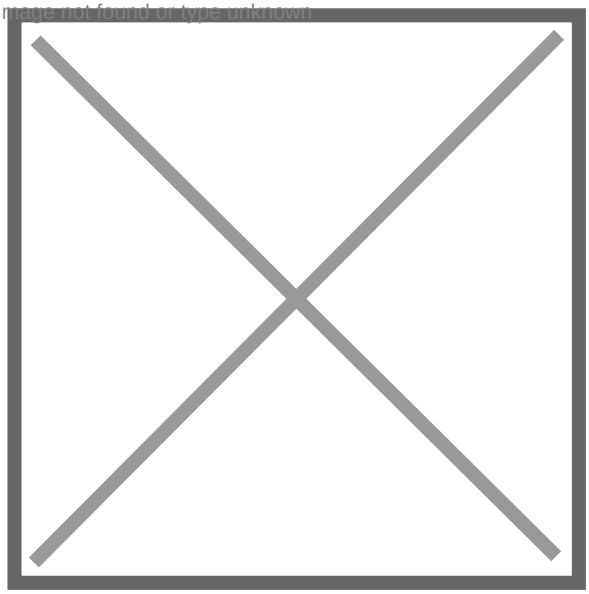

Accusation de vol a tort dans le cadre de mon travail

Par **chatoune74**, le **11/04/2008** à **22:22**

voilà 8 ans que je suis dans ce salon, avec le diplome bp le seul du salon, sans aucun problème pas plus dans ce salon que dans les autres, je suis une personne honnete, et voilà je me trouve accuser a tort pour vol, et ce je ne peux le supporter, aussi je voudrais faire une lettre a ma patronne afin de lui demander ce qu'elle pense faire ? car moi je ne peux accepter de travailler si on ne me fait pas confiance. Que dois je faire ? comment m'y prendre ? une visite a la gendarmerie pour une main courante dans un 1er temps ,je suis désemparer devant ce problème mais ne peux rester sans agir,
merci de me conseiller

Par **zllamia**, le **12/04/2008** à **12:59**

Bonjour,
tout d'abord votre employeur a une procédure à suivre s' il décide de vous licencier, énoncé à l'article L122-14 du code du travail.
Pour qu'il y est licenciement il faut qu'il justifie d'une cause réelle et sérieuse, dans votre cas il serait question d'une faute grave. Mais c'est à l'employeur qu'il appartient de prouver les faits. Si cela n'est pas fait il risque d'y avoir licenciement abusif.
Je vous conseil donc de ne rien faire, de rester sur votre position et de me relater la suite des évenements afin que je puisse vérifier si toute la procédure a bien était respecté.

Cordialment zllamia

Par **chatoune74**, le **12/04/2008** à **21:07**

bonsoir, pour l'instant il n'est pas question de licenciement mais avant je faisais la caisse en tant que diplomé du salon mais c'est une autre coiffeuse qui la fait maintenant ce qui prouve bien qu'elle n'a plus confiance en moi et comme je ne peux rester dans cette situation je veux que la situation se clarifie , de plus je suis le coiffeur qui a la plus importante clientèle et si je pars bien sur elle me suivra, car je suis contacté en permanence par d'autre salon pour être embauché; mon intention a priori n'est pas de partir mais je veux qu'elle me fasse des excuses, sinon oui je peux partir soit ailleurs soit je monte mon propre salon, mais ce que je veux le plus c'est de ne pas être accusé d'une faute que je n'ai pas commise, mon problème il est là, merci de votre réponse

Par **zllamia**, le **13/04/2008** à **16:35**

Bmnjour,
vous vous en doutez bien je ne peux vous donner de réponse juridique puisque ce que vous recherchez est de l'ordre relationnelle.
Aussi expliquez vous avec votre employeur et ce ne sera qu'un mauvais souvenir.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés